

Leçons d'outre-mer

Isabelle Boucher

Numéro 110, automne 2006

L'éolien, vents et bourrasques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17556ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boucher, I. (2006). Leçons d'outre-mer. *Continuité*, (110), 34–36.



LEÇONS D'OUTRE-MER

Comment parsemer un territoire d'éoliennes tout en créant un paysage digne d'intérêt ? La tâche est ardue, mais pourtant réalisable. À preuve, la France et l'Angleterre ont créé des outils réglementaires qui permettent d'atteindre cet objectif.

Leur pierre d'assise : les instances régionales.

par Isabelle Boucher

Pour atténuer les impacts des projets éoliens sur le paysage et le patrimoine, il est notamment recommandé d'implanter les éoliennes dans l'axe d'un alignement existant. C'est le cas ici, où les éoliennes sont implantées dans l'axe d'un alignement de vignes.

Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, France

Dans l'esprit d'un développement plus durable de nos collectivités, plusieurs États, à l'instar du Québec, se sont dotés de politiques énergétiques visant à utiliser des sources d'énergie renouvelable. Parmi eux, la France et l'Angleterre, qui ont de surcroît mis en place des mesures d'intégration des éoliennes qui permettent la protection, la gestion et la mise en valeur des paysages.

LA TRANSPARENCE DE LA FRANCE

En France, l'encadrement du développement éolien est basé sur une fine connaissance du territoire et sur un exercice de caractérisation des paysages, souvent amorcé depuis plusieurs années. Le gouvernement français a aussi veillé à ce que les procédures de réalisation des projets éoliens soient transparentes, qu'elles s'inscrivent dans une planification territoriale et soient soumises à la tenue d'études d'impact.

Dans cette approche, l'accent est mis sur l'aménagement d'un nouveau paysage avec éoliennes. Le camouflage est d'emblée exclu, l'objet ne pouvant être dissimulé. L'objectif est donc d'implanter les parcs éoliens de façon à produire des paysages intéressants et, surtout, diversifiés, à l'image des régions françaises.

Pour faciliter les évaluations environnementales, le gouvernement a mis à la disposition des régions un guide méthodologique d'analyse des projets éoliens. Ce guide traite notamment des impacts des projets éoliens sur le paysage et le

patrimoine. Des recommandations concernant l'implantation des parcs éoliens y sont émises, par exemple la possibilité de mettre l'éolienne en scène à partir d'une « fenêtre » s'ouvrant sur le paysage, celle d'accentuer un point d'appel dans le paysage par l'implantation d'éoliennes dans l'axe d'un alignement existant, ou encore la perception d'écrasement que procure le positionnement d'éoliennes en bord de crête, lorsqu'elles surplombent un village en contrebas.

Qui plus est, le gouvernement français offre la possibilité aux régions d'adopter un schéma éolien, un outil de gestion territoriale dont les conclusions peuvent être reprises dans les documents d'urbanisme légaux. *Grosso modo*, le contenu des schémas éoliens repose sur la production d'une analyse paysagère, sur l'identification des sites compatibles avec l'éolien et sur l'énoncé de prescriptions d'implantation des parcs éoliens. Pour conserver l'intérêt et la diversité de leurs paysages, plusieurs régions se sont prévaluées de ce droit.

Le schéma de la Moselle

La Moselle, un département du nord-est de la France, a réalisé un schéma éolien en 2005. Parmi les recommandations que la région a jugées importantes figure la nécessité d'implanter les éoliennes de façon à souligner le relief et les structures paysagères comme les lignes de crête, les chemins ou les lisières de forêt. La Moselle souhaite également que les éoliennes soient implantées de façon régulière, à distance égale, afin de créer un rythme. Elle recommande aussi d'éviter la construction d'éoliennes dans la perspective visuelle d'un village afin de prévenir la confusion que peut créer le phénomène de covisibilité, soit la vue simultanée de plusieurs composantes construites par l'homme dans un même paysage.

Le schéma mosellan contient également une description du paysage idéal pour implanter un parc éolien : un paysage de grande échelle, avec de vastes parcelles, une grande ouverture visuelle, une ligne d'horizon lointaine et des courbes de paysage amples. Ce paysage idéal est également caractérisé par un fort degré d'artificialisation, des bâtiments regroupés et l'absence d'éléments patrimoniaux ou remarquables.

Ce schéma éolien expose en outre les résultats de l'exercice de typologie des paysages, qui a permis d'identifier les



sites emblématiques, de leur définir une zone tampon et d'interdire les projets éoliens à l'intérieur de ces limites. Ces sites, dits « identitaires », correspondent aux lieux protégés à l'échelle régionale ou nationale, aux sites qui présentent un intérêt paysager ou culturel, qui sont reconnus par les visiteurs ou qui sont représentés dans les œuvres picturales, cinématographiques et littéraires. À la suite de l'analyse des paysages, la Moselle a qualifié ses paysages selon leur intérêt pour ainsi définir un degré de compatibilité avec l'éolien. Sur les territoires où le développement éolien est encouragé, des critères de conception adaptés aux spécificités locales encadrent les projets.

L'ANGLETERRE OU LA FORCE DE LA CONCERTATION

Dans le cas de l'Angleterre, la connaissance des paysages s'avère tout aussi importante pour implanter les projets éoliens de façon opportune. Les instances régionales de planification sont responsables de cet exercice de caractérisation; elles doivent établir la valeur des paysages et leur compatibilité avec l'éolien.

Cette responsabilité est inscrite dans une directive de l'Office of the Deputy Prime Minister datant de 2004, qui impose également l'élaboration d'outils de gestion territoriale. Parmi ces outils, les instances régionales sont tenues d'élaborer une politique de développement des énergies renouvelables qui définit les objectifs de production, la taille des projets et les critères d'encadrement.

Les instances locales (*counties* et municipalités) peuvent ensuite préciser les outils régionaux. Elles ont la possibilité de

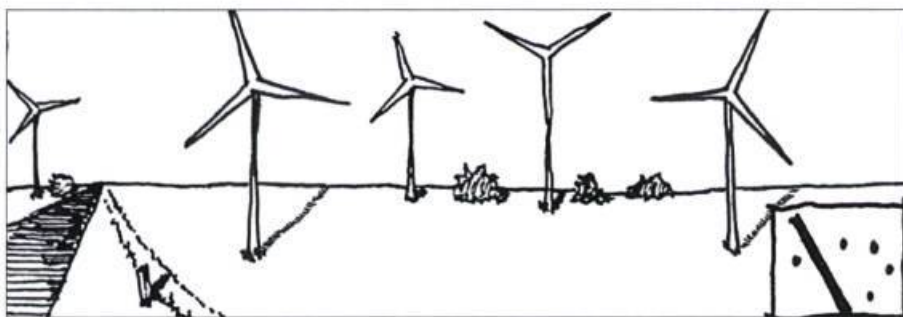
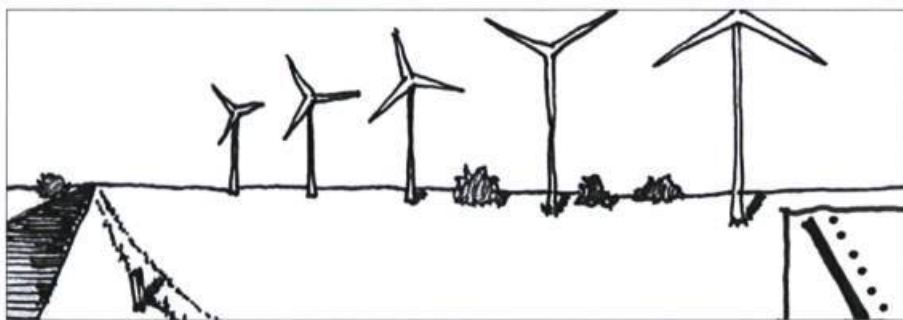
Quand elles sont implantées en bord de crête en surplomb d'un village, les éoliennes créent une impression d'écrasement.

Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, France



Les nouveaux paysages qu'engendre le développement éolien doivent être significatifs et dignes d'intérêt. Pour y parvenir, on doit impérativement consulter les instances régionales, qui connaissent mieux que quiconque le territoire et les paysages emblématiques de leur coin de pays.

Source : ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

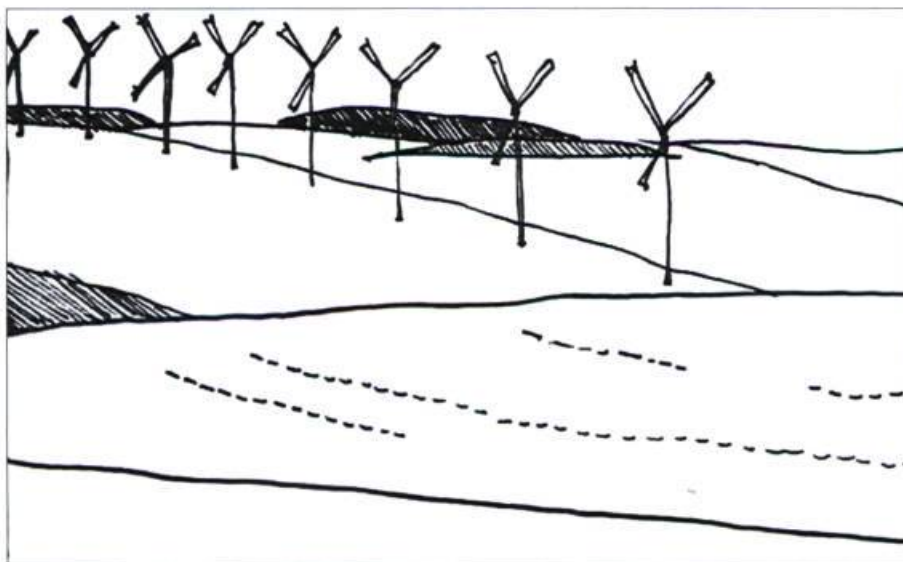


Il est préférable de disposer les éoliennes de façon régulière, à égale distance, ce qui permet de créer un rythme, comme le montre le croquis du haut. L'implantation dispersée (croquis du bas) est quant à elle déconseillée.

Source : Isabelle Boucher

Souligner le relief et les structures paysagères par le biais des éoliennes est une bonne façon de créer des paysages intéressants et harmonieux.

Source : Isabelle Boucher



DES ENSEIGNEMENTS À TIRER

Par leur approche, les autorités françaises et anglaises témoignent d'une sensibilité importante à l'égard des paysages. Elles ont confié des responsabilités et fourni des outils aux instances régionales. Dans les deux cas, ces instances ont le pouvoir de contrôler le développement éolien en repérant les milieux propices pour de tels projets et en établissant certains critères d'encadrement. Ce contrôle passe par une bonne connaissance du territoire et l'identification des paysages qui ont une valeur identitaire pour la collectivité.

En France et en Angleterre, la concertation et la consultation des divers intervenants (citoyens, groupes, organismes, décideurs) s'avèrent importantes afin que la volonté régionale s'exprime clairement. Cette étape du processus de développement de l'énergie éolienne est d'ailleurs respectée dans nombre d'autres pays (Allemagne, Australie, Suisse) et apparaît comme un facteur clé pour la réussite et l'acceptation sociale d'un projet.

En matière d'énergie, l'éolien est certes un choix durable. Il ne doit toutefois pas se développer au détriment de paysages emblématiques, mais plutôt conduire à la conception de nouveaux paysages dignes d'intérêt. De nouveaux paysages qui témoigneront de notre époque.

Isabelle Boucher est aménagiste et designer urbain à la Direction de la planification et de la recherche du ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec.

POUR EN SAVOIR PLUS...

France

www.lorraine.ecologie.gouv.fr/programmes/paysage/eolien_moselle.htm

www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_eolien.pdf

Angleterre

www.communities.gov.uk/pub/915/PlanningforrenewableenergyAcompanionguidetoPPS22PDF2622Kb_id1143915.pdf